

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 380

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Ramadier et M. Le Fur

ARTICLE 2

À l'alinéa 21, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cinq années consécutives paraissent suffisantes pour mettre fin à la conservation des gamètes.